

PREAMBULE

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) a été élaboré afin d'énoncer les mesures à prendre en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de Bussières et Pruns.

Le document réunit les informations nécessaires à la mise en œuvre de l'information préventive dans la commune de Bussières et Pruns.

Après étude, il ressort que nous sommes concernés par les risques naturels et technologiques suivant :

- Séisme
- Transport de matières dangereuses

Ce document vise à informer l'ensemble des habitants des dangers potentiels et sur la conduite à tenir en cas d'accident.



Le Maire,
Josette BREYSSE

RISQUE NATUREL

LE SEISME

Bien que situé dans une zone à niveau de sismicité modéré (niveau 3), la commune de Bussières et Pruns doit prendre ce risque majeur à titre préventif car en cas de séisme, il n'y a pas d'alerte possible.

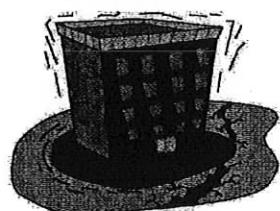
CE QU'IL FAUT FAIRE

○ AVANT

- Abritez-vous sous un meuble solide
- Eloignez-vous des fenêtres et de tout ce qui peut s'effondrer
- Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous à distance de constructions et de fils électriques. Ne descendez pas avant la fin de la secousse

○ APRES

- Coupez l'électricité, le gaz et l'eau
- N'encombrez pas les lignes téléphoniques
- Evacuez les bâtiments
- Ne touchez pas aux câbles tombés au sol
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occuperont d'eux



RISQUE TECHNOLOGIE

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Plusieurs voies routières (D443, D444, D12) traversent la commune de Bussières et Pruns.

Des matières dangereuses peuvent être transportées et différents accidents peuvent se produire : explosion, incendie, dispersion dans l'air de matières toxiques.

CE QU'IL FAUT FAIRE

CONFINEZ-VOUS !

- Evitez de vous déplacer
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants les mettront en sécurité
- Ni flamme
- Ni cigarette
- Enfermez-vous dans un bâtiment en dur
- Fermez et calfeutrez portes, fenêtres, volets et ventilations



LES BONS REFLEXES

- Dans toutes les situations :

1. Respectez le signal d'alerte
2. Disposez d'un poste de radio à piles
3. Ecoutez la radio et suivez les consignes

- **LE CODE NATIONAL D'ALERTE**

Le signal d'alerte est émis par une sirène. On entend un son montant et descendant durant une minute et répété 3 fois.

Lorsque le danger est écarté, on entend un son continu pendant 30 secondes.

- **FREQUENCES DES RADIOS**

- | | |
|--------------------------------|-----------|
| ■ France Bleue Pays d'Auvergne | 102.5 MHz |
| ■ France Info | 105.5 MHz |